

## Programme de « Géographie »

en vue de l'obtention d'une attestation d'acquisition de 60 crédits d'études en géographie de niveau Baccalauréat universitaire (BSc)

### Plan d'études 2024-2025

Le programme de 60 crédits ECTS est réparti en deux parties. La première partie (année 1) est propédeutique et compte 18 crédits ECTS. La seconde partie (années 2 et 3) compte 42 crédits ECTS. Elle est répartie en trois modules de 12 ECTS, 18 ECTS et 12 ECTS.

Le Règlement du programme de « Géographie » – en vue de l'obtention d'une attestation d'acquisition de crédits d'études de géographie de niveau Baccalauréat universitaire (BSc) – décrit les conditions de réussite du Plan d'études.

### Notes techniques pour la lecture du Plan d'études

#### 1. Types d'enseignement :

- **C** ⇒ Cours
- **S** ⇒ Séminaires
- **E** ⇒ Exercices
- **TP** ⇒ Travaux pratiques
- **T** ⇒ Activités de terrain – camps, excursions

#### 2. Pré-requis :

Les excursions liées à des enseignements particuliers exigent d'avoir suivi l'enseignement en question pour y participer.

#### 3. Modalités d'évaluation :

- Écrite :** examen écrit, d'une durée de 1 à 4 heures ;  
**Orale :** examen oral, d'une durée de 15 à 30 minutes ;  
**Validation :** avec ou sans note (acquis / non acquis), peut prendre la forme suivante :

Pratique : travail individuel ou de groupe = séminaire ; exposé ; rapport ; travail pratique de laboratoire ou de terrain, etc.

Cci : contrôle continu = au minimum deux évaluations durant les périodes de cours. Un retour est proposé aux étudiants après chaque évaluation.

Les examens écrits et oraux ont lieu durant les sessions d'examens.

Les validations ont lieu durant les périodes de cours dans le cadre des enseignements suivis ; à l'exception des excursions qui peuvent avoir lieu hors semestre.

Un enseignement peut être évalué au moyen de deux modalités d'évaluation (par exemple : Écrite et Pratique).

\* \* \*

## 1. PARTIE PROPEDEUTIQUE (1ERE ANNEE)

Pour se présenter en seconde partie, l'étudiant doit avoir obtenu les 18 crédits du module d'enseignements de base.

<b>Module 1 – Cours de base (18 ECTS)</b>						
Enseignements	Obligatoire	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géographie, environnement et sociétés : approches et théories contemporaines	•	M. Stock (coord.) A. Oldra	26C 26TP		CCi Ecrité (2h)	6
Géologie : introduction aux Sciences de la Terre		F. Bussy (coord.) T. Adatte S. Pilet	39C 39TP		Pratique Ecrité (2h)	6
Population et dé/croissance		C. Mager		26C 13TP	Ecrité (3h)	6
La pensée géographique		P. Rérat (coord.) M. Müller S. Lane		26C 26TP	Pratique Ecrité (2h)	6
<b>Total des crédits offerts pour ce module</b>						<b>24</b>
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b>						<b>18</b>

*L'étudiant-e n'est pas autorisé-e à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.*

## 2. SECONDE PARTIE (2EME ET 3EME ANNEE)

<b>Module 2 – Cours en enjeux environnementaux (12 ECTS)</b>					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Télétection	G. Mariéthoz		26C 26TP	CCi	3
Gestion sociale des flux de matière	C. Arnsperger (coord.) J. Steinberger		26C 26ST	Ecrité (2h)	6
Gestion de l'eau	E. Reynard (resp.) M. Milano	26C		Orale	3
Systèmes énergétiques	S. Yimaz		13C 13S	Ecrité (2h)	3
Géomorphologie	E. Reynard	22C 4TP		Ecrité (2h)	3
<b>Total des crédits offerts pour ce module</b>					<b>18</b>
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b>					<b>12</b>

*L'étudiant-e n'est pas autorisé-e à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.*

<b>Module 3 – Cours en géographie humaine (18 ECTS)</b>					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géographie sociale et culturelle	R. Véron (coord.) L. Chanteloup		39C 13TP	CCi Ecrité (2h)	6
Géographie urbaine	C. Rozenblat	26C 8T		CCi Ecrité (2h)	6
Géographie économique	C. Mager	26C		Pratique	3
Géographie des mobilités	P. Rérat (coord.) E. Ravalet		26C	Pratique Ecrité (2h)	3
Aménagement du territoire	NN		A définir	A définir	6
Géographie du développement	R. Véron		26C	Ecrité (2h)	3
Political Ecology	C. Kull		14C 7S	Pratique Ecrité (1h)	3
<b>Total des crédits offerts pour ce module</b>					<b>30</b>
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b>					<b>18</b>

*L'étudiant-e n'est pas autorisé-e à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.*

<b>Module 4 – Cours à choix (12 ECTS) *</b>					
<b>Enseignements</b>	<b>Enseignant</b>	<b>Automne (h)</b>	<b>Printemps (h)</b>	<b>Evaluation</b>	<b>ECTS</b>
Géomorphologie	E. Reynard	22C 4TP		Ecrite (2h)	3
Téledétection	G. Mariéthoz		26C 26TP	CCi	3
Gestion sociale des flux de matière	C. Arnsperger (coord.) J. Steinberger		26C 26ST	Ecrite (2h)	6
Systèmes énergétiques	S. Yimaz		13C 13S	Ecrite (2h)	3
Téledétection	G. Mariéthoz		26C 26TP	CCi	3
Gestion de l'eau (Prérequis : Hydrologie ou Analyses en géographie physique)	E. Reynard (resp.) M. Milano	26C		Orale	3
Géologie : introduction aux Sciences de la Terre	F. Bussy (coord.) T. Adatte S. Pilet	39C 39TP		Pratique Ecrite (2h)	6
Population et dé/croissance (ce cours ne peut pas être suivi si l'étudiant·e a suivi le cours Démographie et genre de vie en 1 <sup>ère</sup> année)	C. Mager		26C 13TP	Ecrite (3h)	6
La pensée géographique	P. Rérat (coord.) M. Müller S. Lane		26C 26TP	Pratique Ecrite (2h)	6
Géographie sociale et culturelle	R. Véron (coord.) L. Chanteloup		39C 13TP	CCi Ecrite (2h)	6
Géographie urbaine	C. Rozenblat	26C 8T		CCi Ecrite (2h)	6
Géographie économique	C. Mager	26C		Pratique	3
Géographie des mobilités	P. Rérat		26C	Pratique Ecrite (2h)	3
Aménagement du territoire	NN		A définir	A définir	6
Géographie du développement	R. Véron		26C	Ecrite (2h)	3
Political Ecology	C. Kull		14C 7S	Pratique Ecrite (1h)	3
Tourisme : environnement, société, économie	C. Clivaz (coord.) L. Kébir M. Stock Mo. Müller	26 CS		Ecrite (2h)	3
<b>Total des crédits offerts pour ce module</b>					<b>69</b>
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b>					<b>12</b>

**\* L'étudiant·e choisira d'autres cours que ceux déjà suivis dans les modules 1, 2 et 3. L'étudiant·e n'est pas autorisé·e à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.**

\* \* \*

Adopté par le Conseil de Faculté dans sa séance du 11 avril 2024

### **INFORMATION IMPORTANTE**

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <—> à distance, synchrone <—> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, **sans induire de dérogation aux Règlements d'études** (oral <—> écrit, examen <—> validation, travail individuel <—> travail en groupe, travail pratique <—> travail théorique, évaluation en présence <—> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Réserve adoptée par la Direction de l'Université de Lausanne, le 1<sup>er</sup> juillet 2022